Image not found or type unknown

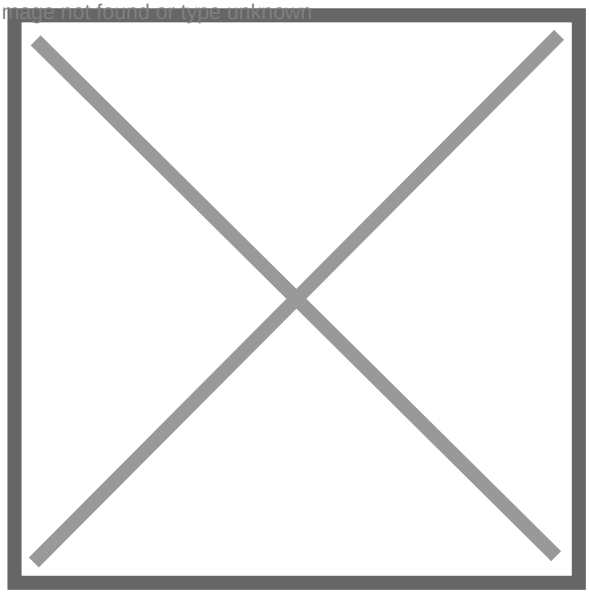

Restitution dépot de garantie au cil 3 ans aprés

Par **habourdin**, le **11/02/2008** à **18:54**

j'ai recu une mise en demeure ou je dois restituer le DG d'un appartement que j'ai quitté en février 2005. le DG avait été donné par le CIL au proprio. A la sortie des lieux le proprio devait rendre le DG de 1220 euros, il ne l'a pas fait. le CIL se retourne alors contre mois 3 ans aprés, et j'ai 8 jours pour payé cette somme sachant que le CIL n'a plus mon dossier il ne savent pas pourquoi le proprio n' a pas rendu l'argent. Que puis je faire pour que mon ancien proprio règle cette somme, quels sont mes recours?
merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés